



CDD sans mention de prime précarité et congé payé

Par **LaurentDu75**, le **31/07/2024** à **07:15**

Bonjour,

Sur mon CDD, il n'est pas noté prime précarité, ni congé payé, ni même prime panier dans la section rémunération ? Qu'en est-il s'il n'est pas noté ? Par ailleurs, il est mentionné que 'l'employé' percevra une rémunération, mais pas le 'salarié' ? Y'a t-il une grosse erreur ? Parce que j'ai déjà signé le CDD et fait des heures,

Bien cordialement,

Laurent

Par **janus2fr**, le **01/08/2024** à **06:57**

Bonjour,

Il faudrait en dire un peu plus. Dans quel milieu est ce CDD, quelle convention collective, quel statut ?